

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 08 novembre 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	28 + 3 pouvoirs	27 octobre 2022	27 octobre 2022

N° délibération	Objet
2022-070	Subventions aux associations année 2022

Le huit novembre 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

**BOLAZEC :**

**BOTMEUR :** Éric PRIGENT

**BRASPARTS :** Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT, Claude MOREL

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

**LOQUEFFRET :** Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS

**Secrétaire de séance :** Anne ROLLAND

Rapporteur : Anne Rolland

Il est rappelé qu'une délibération définissant des critères d'attribution pour le versement d'une subvention par la collectivité a été prise le 26 juin 2018.

Le conseil communautaire du 28 juin 2022 a attribué des subventions aux demandes reçues de janvier à mai 2022.

De nouvelles demandes sont parvenues à la communauté de communes, elles ont reçu un avis de la commission services à la population qui s'est réunie le 21 octobre 2022. Six demandes ont été étudiées, deux demandes concernaient le fonctionnement de l'association, elles ne correspondaient donc pas aux critères établis par délibération du 26 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide le versement d'une subvention aux associations suivantes :

Nom	Objet	Montant attribué	VOTE
Asso La Compagnie Désembrayée	Marche en dix étapes entre Huelgoat et Brasparts - ateliers d'écriture spectacle du 09 au 18 juillet 2022	250	Unanimité
Association Vivre à Lopérec	Journée nationale du Village	500	Unanimité
Association Ecole musique Brasparts Yeun Ellez	Journée festive le 11 septembre et fest-noz le 24 septembre	1000	Unanimité
Association Lutins d'Ar Hoat	Noz Trail	500	Unanimité
<b>TOTAL</b>		<b>2.250</b>	

Les subventions sont versées à l'issue de la réalisation de l'évènement subventionné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Président,



La secrétaire,